

**MISSION PERMANENTE DE LA REPUBLIQUE
DEMOCRATIQUE DU CONGO
AUPRES DES NATIONS UNIES**



866 UNITED NATIONS PLAZA, SUITE 511, NEW YORK, NY 10017
Tel: 1-212-319-8061
Fax: 1-212-319-8232

73^e SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

**DECLARATION DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE
DU CONGO AU DEBAT THEMATIQUE DE LA
PREMIERE COMMISSION SUR LES ARMES NUCLEAIRES**

Par

Mr KATEO KABANGU Séraphin

***Chef de Division des Organisations à caractère politique à la
Direction des Organisations Internationales au Ministère des
Affaires Etrangères et Intégration régionale***

**NEW YORK – LE 19 OCTOBRE 2018
(A Vérifier à l'Audition)**

Ma délégation s'associe aux déclarations faites par le Maroc et l'Indonésie, au nom du Groupe africain et du Mouvement des Non Alignés.

Monsieur le président,

La conclusion d'une convention sur l'interdiction des armes nucléaires fut l'une des priorités, pour laquelle les négociations multilatérales ont été menées. L'existence de ces armes n'est pas seulement un danger pour les êtres humains que nous sommes, mais constituent un instrument de domination.

Deux préoccupations attirent notre attention dans l'atteinte de l'objectif noble de toute la Communauté Internationale, celui d'un monde sans armes à destruction massive :

- La première est celle de prolifération d'acteurs de ces armes ;
- La seconde est celle de transfert des techniques nucléaires, une question très délicate, car elle touche aux principes fondamentaux de la coopération entre les pays industriels et ceux du tiers monde.

Monsieur le Président,

En réalité, les Etats nucléaires devraient montrer la voie à suivre en réduisant considérablement leurs stocks de manière vérifiable afin de créer les conditions propices à la concrétisation de l'objectif ultime d'un monde pacifique exempt d'armes à destruction massive.

Nous croyons fermement que les armes nucléaires devraient suivre la voie tracée par les armes chimiques qui, aujourd'hui malgré ce qui reste à faire, ont créé un élan de Solidarité internationale.

Mon pays, la République Démocratique du Congo, qui est Etat partie au traité de PELINDABA, dispose d'un arsenal juridique de protection de l'exploitation et la commercialisation des minerais stratégiques.

Monsieur le Président,

La question du désarmement nucléaire est restée préoccupante du fait que la conférence de mai 2015 sur la non-prolifération des armes nucléaires, tant attendue et qui constituait l'espoir de notre communauté, n'avait pas atteint son objectif, celui de régler le problème épineux du nucléaire.

De ce fait, les puissances nucléaires ont une lourde responsabilité au sujet de la prolifération nucléaire déjà observée, qui risque de se multiplier durant les prochaines années, si l'on n'y prend garde.

Etant donné que le développement nucléaire civil a toujours servi d'alibi et de moyen d'accès à l'arme nucléaire pour les Etats qui en sont détenteurs, la meilleure façon d'agir serait l'élimination complète de ces armes pour en dégager des ressources pouvant servir au Programme de développement.

Je vous remercie.